

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-DCPPAT/BE-014 en date du 7 février 2018, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours du **mardi 13 mars 2018 à 9 heures** au **mercredi 11 avril 2018 à 17 heures**, dans la commune de Oyré, sur la demande d'autorisation présentée par monsieur le directeur de la société Saint Jean Industries Poitou, pour l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets non dangereux au lieu-dit "Les Parjolets", commune de OYRE (86220), activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de Oyré afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- les lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h,
- le mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Monsieur Yves TANIOU, retraité de la chambre de commerce et d'industrie de la Vienne, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 28 novembre 2017, recevra en personne à la mairie de Oyré les observations du public :

- le mardi 13 mars 2018 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 22 mars 2018 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 30 mars 2018 de 14 heures à 17 heures
- le jeudi 5 avril 2018 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 11 avril 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de de Oyré, siège principal de l'enquête, 11, route de Saint Sauveur 86220 OYRE ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de OYRE, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de le directeur de la société Saint Jean Industries Poitou ZI de Saint Ustre 86220 INGRANDES .